



**COMPTE RENDU DES
DELIBERATIONS
DE LA SEANCE
DU 24 AVRIL 2017**

Service Assemblée

SOMMAIRE

CARNET DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

◆ Participants	3
◆ Prochaine Assemblée Générale	42
Adoption du PV de l'AG DU 20 MARS 2017	4
· Présentation du WORLD TRADE CENTER LYON	4
· Présentation du programme NOVACITE et PEPITES	10
· Point des Présidents de Commissions.....	21
· Facturation CCI BUSINESS et vote	33
· Informations du Président et des Présidents de délégations	35

PARTICIPANTS

Membres élus présents :

Mesdames Myriam BENCHARAA, Corinne BOGART, Dominique BOUVIER, Bérangère CHARBONNIER, Marie-Claude DESBENOIT, Marie-Claude FOUCRE, Edith GALLAND, Annabelle GRECO JAUFFRET, Patricia GROS MICOL, Claire-Lise JUVIGNARD, Sylvie MADAMOUR, Véronique MADELRIEUX, Jocelyne PANSERAT, Anne-Sophie PANSERI, Céline PARAVY-ATLAN, Céline PELESZEZAK, Nathalie PRADINES, Denise ROMESTANT, Sophie SOURY.

Messieurs Guy BACULARD, Denis BANCEL, Christian BERTHE, Olivier BLANC, Daniel BUGUET, François CHARDINY, Yves CHAVENT, Jacques COIRO, Philippe COLLOT, Christophe CROZIER, Philippe DAVID, Marc DEGRANGE, Guy DELORME, Guillaume DUVERT, Jean-François FARENC, Olivier FINAZ, Frédéric FOSSI, Alain GRANDOUILLE, Jérôme GRENIER, Philippe GUERAND, Emmanuel IMBERTON, Frédéric JACQUIN, Jean-Michel JOLY, Francis KESSOUS, Pierre LARDON, Fabrice LENOIR, Daniel LOCTIN, Philippe MALAVAL, Christophe MARGUIN, François MEON, Dominique MINJARD, Christian MISSIRIAN, Jacques MORIZE, Jean MOUGIN, Patrick PARAT, Luc PELEN, Gérard PELISSON, Philippe POBE, Claude POLIDORI, Régis POLY, Yves POMMIER, Jean-Jacques REY, Thomas SAN MARCO, Philippe VALENTIN, Daniel VILLAREALE.

Membres associés présents :

Mesdames Lydia DELBOSCO, Véronique DUPRE, Michèle GUYONNET

Messieurs Frédéric ADRIAENS, Romain BOUCAUD MAITRE, Jean-Michel COQUARD, Frédéric DALAUDIERE, Philippe DALAUDIERE, Jean-Louis DANJOUX, Christophe DEJOB, Cédric DENOYEL, Jacques DESCOURS, Philippe MONTCHALIN, Ludovic ROBERT, François ROYER, Ronald SANNINO, Bruno TARLIER, Pierre VALENTE.

EXCUSES

Membres élus excusés :

Mesdames Irène BREUIL, Bénédicte BETTANT CURAN, Isabelle BLACHON, Nathalie BOBIN, Anne-Claire BONNET, Anne DAMON, Florence DE MOURGUES, Marie KALAI, Sylvie KERGONOU, Laurence MICHEL, Marta PARDO-BADIER, Sandrine SURGET, Elisabeth THION, Hélène VILLARD.

Messieurs David BALDINI, Guillaume BEYENS, Max-Paul CHAPELLE, Jacques DUCROT, Nicolas FARRER, Vincent GIRMA, Jean-Louis MAIER, Henri PAIN, Gilles RENAUD

Membres associés excusés :

Madame Sylvie GUICHARD, Christine PAUCHARD,

Messieurs Sylvain BARBIER, Bertrand BOTTOIS, Didier CHATAING, Olivier DE JENLIS, Dominique GIRAUDIER, Carl INCORVAIA, Fabrice JOYEN, Patrick LACROIX, Eric MAISONHAUTE, Hervé MARIAUX, Laurent MONS, Sylvain OGIER, Hervé POINTILLE, Thierry ROCOURT, Philippe ROVERE, Guillaume VERNEY CARRON.

ACCUEIL

Le Président Emmanuel IMBERTON salue l'Assemblée et précise qu'en raison du devoir de réserve imposé pendant la période électorale, Monsieur le Préfet de région ne pourra pas être présent ni représenté à cette Assemblée Générale.

**Adoption du Procès-verbal de l'AG du 20 mars 2017
(Article 32 du règlement intérieur)**

Le Président Emmanuel IMBERTON demande s'il y a des remarques concernant le procès-verbal de la dernière assemblée. Dans la mesure où il n'y en a pas, il est adopté à l'unanimité.

Présentation du WORLD TRADE CENTER LYON

Le Président Emmanuel IMBERTON accueille Clément CHARLIEU, Directeur opérationnel du World Trade Center, et lui laisse la parole.

Clément CHARLIEU remercie le Président et salue l'Assemblée.

À la demande du Président, il présente le World Trade Center. Le World Trade Center Lyon est un centre d'affaires, un business center à vocation internationale. C'est un bel outil au service de la région lyonnaise et de son attractivité économique.

Concrètement, le WTC propose des installations de centre d'affaires et de coworking, à savoir :

- des bureaux intégralement packagés et équipés pour des sociétés qui n'auront simplement qu'à s'installer et qui seront très rapidement opérationnelles ;
- des solutions de travail à la demande : salles de réunion, bureaux de réception loués par tous types d'entreprises lyonnaises ou non, sur une demi-journée ou une journée ;
- de la domiciliation d'entreprise : utilisation de l'adresse du WTC comme étant la leur, pour toute société que se soit pour des demandes commerciales et administratives ;
- des prestations annexes : accueil téléphonique personnalisé bilingue (français-anglais), traduction, services d'interprétariat ;
- un club international labellisé World Trade Center – CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne en 2016 sur la base d'un modèle refondu avec l'aide de la Direction Générale et de la Direction International de la CCI.

Ces installations sont basées dans un lieu exceptionnel : le WTC se situe sur les deux derniers étages de cette tour OXYGENE à Lyon permettant de bénéficier d'une vue imprenable à disposition de la clientèle.

Cette tour dispose d'un Skyroom, très beau joyau, symbole porté par la CCI, la Métropole de Lyon, l'ADERLY et d'autres acteurs institutionnels lyonnais. Cette salle peut accueillir jusqu'à 130 personnes dans un format cocktail et offre une vue exceptionnelle à 240° sur la ville de Lyon. Cette vue embrasse depuis le musée des Confluences jusqu'aux Monts d'Or.

La valeur ajoutée de cette salle est d'y accueillir des soirées ou des réunions d'affaires. L'idée est de faire vivre une communauté d'affaires à Lyon pour profiter du lieu et des possibilités que cela offre.

Pour information, les locaux du WTC ont été inaugurés en juillet 2012.

En termes d'activité, à ce jour le WTC a travaillé avec plus de 1 200 clients. Un World Trade Center existait auparavant à la Cité Internationale sur un autre modèle. Cette confiance s'est aussi concrétisée en termes d'occupation. En effet, les 24 bureaux équipés sont occupés à 96 % notamment grâce au travail de l'ADERLY et de la CCI. Par ailleurs, 180 sociétés sont actuellement domiciliées au WTC et le cap des 200 sera très certainement franchi en 2017.

Le chiffre d'affaires a dépassé 1 M€ en 2016, en progression de 15 % par rapport à 2015. Pour la première fois un résultat net positif de + 88 K€.

L'équipe du WTC est relativement réduite, au nombre de cinq personnes dont trois à temps plein. Parmi les deux personnes à temps partiel, il y a Stéphane QUIN, le Directeur Général qui n'est pas rémunéré pour cette activité, mais qui a beaucoup contribué depuis l'inauguration pour lancer le WTC. Il est aussi l'un des partenaires associés à la démarche en tant qu'actionnaire.

Clément CHARLIEU présente une photo représentant l'un des bureaux se trouvant au 28^{ème} étage et comprenant deux postes de travail avec une vue d'exception sur Villeurbanne, la Part Dieu et les Brotteaux. Ce bureau est équipé d'un matériel premium au design épuré. Toute l'équipe souhaite continuer à capitaliser sur ces atouts pour faire venir de belles sociétés.

Le but est de proposer des services à double entrée. Des entreprises étrangères ou extérieures à la région lyonnaise cherchent à s'installer de par l'attractivité de la ville et s'adresse à l'ADERLY, les réseaux de partenaires ou des connaissances communes. 1/3 des résidents, à savoir ceux qui utilisent un bureau au WTC, proviennent d'une structure à capitaux étrangers.

Mais bien sûr les entreprises de la région sont également concernées si elles veulent se développer à l'international et trouver de nouvelles clés de développement. Typiquement, le Club International va aider le WTC à se développer notamment par les services associés, le réseau mondial des World Trade Center, World Trade Center Association. Le WTC Lyon est une société privée à capitaux lyonnais qui est adossé à la marque mondiale administrée par une association basée à New-York.

Au global, en 2017 on compte 130 entreprises adhérentes, incluant les résidents. Le WTC travaille depuis deux ans en collaboration très étroite avec la Direction International de la CCI Métropolitaine qui a notamment la charge d'organiser des réunions de partage d'expérience.

Le réseau des WTC comprend 325 centres dans 90 pays. Avec la carte de membre nominative, vous avez la possibilité de vous rendre dans d'autres World Trade Center pour organiser des rendez-vous d'affaires et de disposer d'experts locaux qui vous aideront à entrer en relation avec des partenaires : banques, avocats, experts comptables, juristes et trouver pourquoi pas des débouchés locaux en termes de business.

Clément CHARLIEU rappelle que le WTC est soutenu par la CCI et d'autres acteurs importants qui peuvent l'utiliser comme vitrine. La réussite du programme OnlyLyon, bannière de la ville de Lyon, est aussi liée à la réussite du World Trade Center, notamment sur des installations mises à disposition de ce programme par le WTC.

La CCI en est l'actionnaire majoritaire. Le WTC est au cœur du développement de la nouvelle Part Dieu où de nouvelles tours vont émerger, et en face de la gare. C'est un endroit très bien desservi par les transports en commun. Très clairement, le WTC est à ce jour le centre d'affaires le plus moderne et le plus qualitatif du quartier voire de la ville.

Le WTC offre une très belle qualité de service et d'accueil à des sociétés étrangères ou françaises. La plus-value du World Trade Center est de faire rayonner la ville, de véhiculer une image de dynamisme, d'excellence pour la Métropole et enfin, de proposer une double porte (import-export) avec des enjeux doubles.

Il est au service des acteurs de l'économie de la Métropole. Les installations sont à disposition de toutes entreprises dont des espaces de réception et de réunion. Les salons d'affaires sont à disposition de la communauté de membres domiciliés gratuitement. Et deux salles de réunion proposent une vue exceptionnelle sur la ville de Lyon avec une configuration et des tailles différentes.

Clément CHARLIEU se tient à la disposition des élus et les remercie de leur attention.

Le Président Emmanuel IMBERTON demande aux élus si certains d'entre eux ont déjà utilisé les services du World Trade Center à travers le monde afin qu'ils puissent témoigner. *Personne ne se manifeste.*

Dans le dispositif export qui est l'une des priorités, la CCI va s'appuyer sur le World Trade Center. Le Président demande à Jean-Charles FODDIS, Directeur International de la CCI et Directeur opérationnel de l'ADERLY, d'expliquer l'articulation entre le World Trade Center et les clubs export, avant de laisser la parole à Nicolas BONNET qui donnera quelques informations financières.

Jean-Charles FODDIS précise qu'il a été décidé début 2015 de rapprocher les clubs internationaux du pôle International de la CCI et de les héberger au World Trade Center pour leur donner encore plus une dimension internationale et les accueillir dans un cadre adapté à cette activité. L'évolution des clubs internationaux continue cette année, en les transformant en un club international CCI World Trade Center, le nom restant à affiner. Ce club accueille des cycles thématiques (douanes, aspects réglementaires), mais aussi des cycles géographiques (Chine, Russie, Maghreb, Europe de l'Est). Cette démarche consiste à mettre ces clubs dans l'offre internationale de la CCI, dans l'axe d'échange de pratique développée au sein de l'activité pour l'International. Les clubs ont une place stratégique, ce sont vraiment les lieux d'échanges, de pratique à l'international et ils sont associés à la démarche World Trade Center. L'idée consiste à proposer cet échange de pratiques et d'être dans le cadre d'un réseau qui permet aux exportateurs ou primo-exportateurs de bénéficier de prestations de services dans le cadre du WTC. Concrètement, quand un exportateur souhaite se rendre aux États-Unis, en Chine ou ailleurs, il recherche vers quelle structure il pourra disposer d'un environnement de travail qui lui convienne.

Nicolas BONNET revient sur l'aspect financier présenté le mois précédent en AG. Le World Trade Center est une société par actions simplifiées dont la CCI est actionnaire majoritaire au côté de trois autres actionnaires. Cette SAS a connu un démarrage plus complexe que prévu, avec notamment un « *trou d'air* » en 2013-2014 lié à une baisse significative d'activité sur l'ensemble des centres d'affaires.

Depuis lors, l'organisation commerciale a été revue avec l'arrivée de Clément CHARLIEU, dédié à l'activité de prospection de nouveaux clients. Des prestations annexes pour permettre de doper l'activité du World Trade Center ont été développées. Toutefois, les exercices successifs étant

déficitaires, il a fallu recapitaliser la structure pour mettre le niveau de fonds propres à zéro et repartir sur une nouvelle perspective qui s'est concrétisée dès l'année 2016 par un retour à une amélioration avec un résultat net bénéficiaire de 88 K€. Le business plan 2017 prévoit également un résultat bénéficiaire.

Compte tenu du niveau de charges fixes élevées et notamment du coût des loyers pour occuper les deux derniers étages de la tour, la CCI a renégocié à la baisse les loyers après une discussion longue avec le bailleur. Cela va lui permettre d'avoir des marges de manœuvre complémentaires et de poursuivre l'activité au service du territoire.

Le Président Emmanuel IMBERTON demande à Clément CHARLIEU de préciser si les entreprises ont la possibilité de faire des manifestations au Skyroom.

Clément CHARLIEU indique que c'est possible, mais avec l'accord de OnlyLyon et des principaux partenaires du programme. Le WTC Lyon n'a pas vocation à accorder l'accès au Skyroom qui est un lieu dédié à la promotion de la ville et ce sont avant tout les partenaires de la démarche OnlyLyon qui doivent se prononcer en ce sens.

Le Président Emmanuel IMBERTON demande s'il y a des questions.

Yves CHAVENT demande quel est le coût de la location d'un bureau ou du Skyroom dans la mesure où l'on a toujours l'impression que c'est très cher.

Clément CHARLIEU précise qu'il ne gère pas le Skyroom ; OnlyLyon valide la demande d'utilisation du lieu et il faut qu'il y ait un aspect de promotion de la ville.

Quant aux prix des services d'entrée, une domiciliation au World Trade Center Lyon, à savoir l'utilisation de l'adresse à des fins administratives pour déposer des statuts, à des fins commerciales sur un site Web, sur une carte de visite, la domiciliation permettant également de participer à des événements de réseautage que le WTC organise (7 événements dans l'année) et le choix de travailler au World Trade Center librement dans les espaces lounge, salons confortables et connectés en Wifi fibre optique, ou d'avoir des remises permanentes chaque fois qu'on loue une salle ou un bureau, coûte 75 € HT par mois.

Il faut savoir que le prix moyen d'une domiciliation à Lyon est de 45 €, étant entendu que la domiciliation au sens où on l'entend dans un centre d'affaires, c'est uniquement l'utilisation de l'adresse, avec la réexpédition du courrier. Le WTC y ajoute des services : un créateur d'entreprise peut travailler 5/7 jours de 8 heures à 19 heures dans un salon lounge, avec du Wifi et peut accueillir des clients ; pour ce prix, la plus-value est réelle, ce n'est pas inabordable.

Par ailleurs, la location d'un bureau à la demi-journée s'élève à 75 €. Cela peut donner la possibilité, sur 5 heures de travail, de programmer trois rendez-vous.

Pour l'occupation d'un bureau équipé, Clément CHARLIEU parle de service packagé. Un client qui s'installe au WTC dispose d'une téléphonie illimitée à l'international dans près de 50 pays, du Wifi en fibre optique très haut débit, de gratuités aux salles de réunion et aux bureaux chaque mois, l'adhésion automatique au club d'affaires, la domiciliation est incluse, accès 24h/24 7j/7 et toutes les charges sont incluses. Dans ce cas, le prix d'entrée est de 1 350 € HT par mois. On peut trouver que c'est cher, mais c'est identique avec l'offre d'autres concurrents de la Part Dieu. Le WTC est en mesure d'offrir une offre premium packagée, très pratique à des sociétés qui peuvent avoir toute confiance.

D'où sur ces deux dernières années un taux d'occupation quasiment à 100 %.

Le Président Emmanuel IMBERTON remercie Clément CHARLIEU pour son intervention et pour le travail effectué car les résultats se sont améliorés.

Il demande à Blandine VIGNON d'organiser une visite du World Trade Center pour les élus qui le souhaitent.

Présentation du programme NOVACITE et PEPITES

Le Président Emmanuel IMBERTON souligne qu'un classement issu de différents journaux place la Métropole de Lyon comme étant le premier endroit en France où il fait bon entreprendre.

Il laisse la parole à Nicolas MILLET.

Nicolas MILLET remercie le Président et salue l'Assemblée. Il est accompagné pour cette présentation de Stéphane GAGNAT, dirigeant de l'entreprise OGGA labellisée en 2015, et de Georges-Edouard THORIN, dirigeant de l'entreprise LILLYBELLE labellisée Pépites en 2015. Il est également accompagné de Gilles GAQUERE qui, dans sa direction, anime ce programme.

Ces programmes prennent en compte les modèles de croissance des entreprises en termes de pérennité, de croissance naturelle et de croissance +. Les trois réponses abordées sur les modèles d'accompagnement portent sur le digital, le collectif et l'individuel, soit une trentaine de programmes. Il va aborder aujourd'hui le programme individuel pour les entreprises en croissance forte.

Programme PEPITES :

Ce programme est contractualisé, comme Novacité, avec la Métropole de Lyon. Depuis 2015, quelque 60 entreprises ont été labellisées. Elles représentent 520 M€ de chiffre d'affaires, 2 700

emplois et 700 emplois créés dans la dynamique de ce programme. Cette communauté est très appréciée avec l'animation de réseau et d'expertises externes.

Les cibles de ce programme sont d'abord des PME, et très exceptionnellement des TPE, indépendantes. Elles ont leur siège social sur la Métropole de Lyon et dans la dynamique de la CCI Métropolitaine, l'élargissement est en train de se faire sur Saint-Étienne avec l'accord de Saint-Étienne Métropole et est à l'étude sur Roanne, les discussions étant en cours.

La société doit disposer d'au moins trois bilans et son chiffre d'affaires s'élever à 1 M€. Le taux de croissance est élevé, avec des résultats et des fonds propres positifs.

L'accompagnement dure deux ans, avec des compétences de cabinets privés dont le financement est assuré par la Métropole de Lyon, et de Saint-Étienne demain. Mais pour la partie concrète de la CCI à ce programme, 12 conseils accompagnent l'entreprise. Ils servent d'expertise, de point d'étape, d'effet miroir, de coach. Un chef de projet est dédié à l'animation de ces conseils, cela permet une dynamique de formation permanente pour répondre au maximum de questions des entreprises. Quant aux cabinets privés, ils sont accrédités par la Métropole et le dirigeant le choisit dans une liste.

En termes de communication, on peut citer un site dédié www.programme-pepites.fr, un book de 25 portraits, une animation de la communauté Pépites avec des soirées régulières et l'association des *anciens* dans un système de parrainage.

Le portrait type des Pépites est le suivant : 40 % sont dans les TIC, 20 % en services aux entreprises, 20 % en industrie et production, ce qui est important. 10 % sont dans la biologie et la chimie, 8 % en service à la personne et 6 % dans l'énergie et les déchets. Et ces entreprises comptent 45 salariés, 6,5 M€ de chiffre d'affaires, 1/3 sont dans l'innovation technologique, 52 % travaillent à l'international, élément caractéristique de ces entreprises, et 94 % sont en B to B.

La Métropole de Lyon au terme de son mandat actuel, jusqu'en 2020, souhaite un accompagnement de 200 Pépites, ce qui est tout à fait réalisable.

Une enquête a été réalisée sur le niveau de satisfaction et les attentes des entreprises. Le taux de satisfaction est important, 94 %. C'est lié au bon couplage entre les entreprises cibles et les programmes offerts. Les forces de ce programme sont la qualité, l'écoute et l'expertise. Le conseil peut être appelé à tout moment. Mais c'est aussi la notoriété et l'effet réseau qui est bien connu par ailleurs. C'est enfin une prise de recul, une aide à la réflexion d'avoir le temps de penser à la stratégie sur les deux à trois ans à venir.

Les Pépites souhaitent avoir des moments d'échange réguliers, un label avec un rayonnement national et une collaboration avec les acteurs institutionnels au-delà du programme.

Cet accompagnement a un impact sur l'efficacité interne pour 40 % des répondants et le développement de l'activité a permis de créer 700 emplois pour les 56 entreprises qui ont bénéficié du programme. D'où l'émergence de nouveaux projets innovants à hauteur de 17 % sur l'aspect juridique et promotionnel avec une augmentation de la visibilité au niveau national voire international avec la dimension Export.

Nicolas MILLET reprend quelques verbatims des Pépites :

- « Le programme Pépites est une boîte que l'on a ouverte et dedans, il y avait un cadeau
- Excellent et constructeur, le programme nous a apporté une vision externe constructive
- Le programme m'a ouvert beaucoup d'opportunités et de mises en relation, les conseils sont très réactifs
- Le programme a joué son rôle et nous a permis d'améliorer notre modèle économique
- Le programme nous a permis de sortir la tête de l'eau et de prendre de la hauteur »

Nicolas MILLET laisse la parole Georges-Edouard THORIN afin de faire part de son témoignage.

Georges-Edouard THORIN salue l'assemblée. Il a créé sa société LILLYBELLE en 2009 avec son épouse. Ils sont passés de 2009 à 2016 de 200 000 € de chiffre d'affaires à 3 M€. La société a été labellisée Pépites en 2015 et il finit actuellement le programme Pépites. Il a été accompagné sur deux phases de conseil.

Le métier de LILLYBELLE est d'aider les opérateurs de télécommunications cellulaires à mesurer et améliorer la qualité de service sur leur réseau. Il travaille en France avec Orange, SFR et Bouygues, mais également à l'export, plus particulièrement en Afrique où il réalise 60 % de son chiffre d'affaires.

Depuis qu'il est accompagné dans le cadre du programme Pépites, il est passé de 1,2 M€ à 3 M€ de chiffre d'affaires et de 6 à 12 personnes.

Le programme Pépites l'a aidé d'abord à poser sur le papier son business plan. En effet, lorsqu'on est chef d'entreprise en forte croissance, de temps en temps on est opportuniste et on ne construit pas forcément son business plan de manière structurée. Le premier conseil au travers du programme Pépites a été de construire ce business plan, de se poser et de sortir la tête de l'eau, selon son verbatim. Il a réfléchi, construit un business plan sur les cinq années futures et à commencé à le mettre en œuvre.

La deuxième mission est de trouver des financements pour passer de 3 M€ de chiffre d'affaires cette année à 20 M€ en 2020, avec une quarantaine de créations d'emploi.

Georges-Edouard THORIN estime qu'un chef d'entreprise est souvent isolé dans ses prises de décision et dès le début de l'aventure, il s'est rapproché de la CCI et de plusieurs programmes

avant d'intégrer le programme Pépites pour résoudre plusieurs problématiques : export, finances, RH, mise en place de processus. Ce programme Pépites lui a permis de bénéficier d'un accompagnement avec des consultants experts sur la rédaction du business plan et sur la recherche de financement.

Le programme Pépites est pour lui très constructif et aide énormément les chefs d'entreprise.

Le Président Emmanuel IMBERTON souhaite que Nicolas MILLET évoque l'élargissement de ce programme au pôle Métropolitain.

Nicolas MILLET rappelle que le pôle Métropolitain est un regroupement de collectivités autour de la Métropole de Lyon, de Saint-Étienne, de Vienne, de la Communauté de communes de l'est Lyonnais, de Villefranche. Le pôle Métropolitain est une petite structure de projets, structure de coopération entre les collectivités. Il a souhaité utiliser ce programme pour l'élargir sur d'autres territoires. Cinq Pépites n'étaient pas forcément sur la Métropole de Lyon, mais ont été suivies. Le financement, au lieu d'émaner de la Métropole de Lyon, a été assuré par le pôle métropolitain selon le même principe, avec un système de sélection et un repérage des entreprises identiques.

Toutefois, le pôle métropolitain ayant marqué un arrêt, le programme élargi n'a pas été poursuivi et le fait même que les discussions soient en cours de finalisation accord avec Saint-Étienne Métropole, et peut-être avec Roanne, va peut-être changer la configuration par rapport au partenariat particulier vis-à-vis du pôle métropolitain. À Saint-Étienne et sans doute à Roanne il sera possible d'élargir ce dispositif.

Cédric DENOYEL, Président de Capsa Container et membre associé, fait partie du programme Pépites. Il souhaite faire part de son témoignage. Il s'est associé assez vite avec deux de ses collaborateurs, il n'a donc pas trop de problèmes de prise de décision comme M. THORIN a pu l'évoquer, mais il a trouvé chez Pépites quelque chose de très pragmatique qui est notamment de la R&D (recherche & développement). De son côté, il est orienté business toute la journée et il a obtenu l'expertise de deux consultants et des essais pour ses containers qui les a fait progresser de manière très précise et ils en avaient véritablement besoin. C'est selon lui un bel accompagnement.

Le Président Emmanuel IMBERTON demande comment les chefs d'entreprise découvrent le programme Pépites.

Gilles GAQUERE souligne qu'il y a deux démarches avec tout d'abord un appel à projet permanent relayé sur le site de la Métropole de Lyon et sur celui de la CCI, ce sont donc des candidatures spontanées. Par ailleurs, depuis le début de l'année il a été décidé d'aller chercher quelques sociétés, ayant détecté que des entreprises en forte croissance et dans la cible de Pépites ne postulaient pas.

Le Président Emmanuel IMBERTON souhaite que les élus relaient cette action. S'ils connaissent des entreprises qui entrent dans les critères évoqués, ils peuvent prendre contact avec Gilles GAQUERE ou Nicolas MILLET. En effet, il est parfois difficile pour la CCI de faire connaître les actions mises en place. Ces programmes qui sont au coeur du dispositif entrepreneurial élargi de la Métropole méritent d'être suivis, mais surtout d'être connus.

Programme NOVACITE

Gilles GAQUERE indique en premier lieu que ce programme est plus ancien que Pépites. Il fêtera cette année ses 30 ans. L'intervention ne se fait que par des conseils de la CCI, contrairement à Pépites où il y a des conseils CCI et des intervenants privés.

Novacité a connu plusieurs périodes en 30 ans et maintenant ce programme est dans un écosystème très favorable aux start-up.

Les critères de sélection se basent sur l'innovation, la partie à potentiel, une équipe de créateurs à même de porter leur projet. En général, ce sont des candidatures spontanées. Les porteurs de projet sont accueillis une fois par mois et sont reçus par l'ensemble des conseils pour une première étape de sélection. Puis les projets retenus sont accompagnés vers un comité de labellisation présidé durant de longues années par Philippe VALENTIN, François MEON prenant maintenant le relais. Ce comité est composé de chefs d'entreprise et de la BPI et détermine si les entreprises peuvent bénéficier de l'accompagnement Novacité.

Le territoire est propice à la création, l'offre de Novacité a été recentrée de façon précise et se compose de quatre piliers. La start-up est accompagnée pendant deux à trois ans par un conseil de la CCI et il s'agira surtout de travailler sur quatre éléments :

- Crash Test Marché : on s'assure que la start-up a bien un marché ;
- Accès aux premiers financements à horizon de deux à trois ans pour être tranquille et se consacrer à sa recherche de clients ;
- Accélérer le développement commercial, l'objectif premier étant d'aider l'entreprise à trouver ses premiers gros clients ;
- Accompagner dans une première levée de fonds et dans une démarche d'export.

À la sortie de Novacité, les entreprises ont en général 500 000 € de chiffre d'affaires en trois ans, 10 collaborateurs, 418 000 € de subventions diverses pour vivre pendant ces trois ans et 1 M€ de levée de fonds.

Parmi les partenaires de la CCI dans ce programme, deux sont privés : Total Développement et BNP Paribas.

Novacité fait partie de réseaux locaux dont Savoie Technolac et Thésame et de deux réseaux Européens, ce qui facilite son évolution vers des démarches européennes qui proposent une belle offre de conseils en financements et de partenariats.

La communication se fait via les books de 25 portraits et il y a annuellement une remise des trophées. Cette année, cet événement aura lieu le 29 juin et il sera particulier dans la mesure où l'on fêtera les 30 ans de Novacité.

Une étude a été réalisée sur les promotions 2008-2012 afin de voir l'impact de cet accompagnement. Les chiffres sont projetés à l'écran dans la salle.

Le Président Emmanuel IMBERTON insiste sur trois chiffres :

- le taux de survie à 6 ans des entreprises accompagnées par Novacité de 79 %, performance exceptionnelle,
- 28% des entreprises exportent,
- 95% de taux de survie des entreprises pendant qu'on les accélère.

Gilles GAQUERE laisse la parole à Stéphane GAGNAT.

Stéphane GAGNAT, fondateur de la société OGGA, revient sur la genèse de la société qui consiste à développer et mettre en place un système technologique innovant à destination des populations les moins aisées de façon à les accompagner pour économiser de l'énergie. Il s'agit de donner de la technologie, la rendre très simple d'utilisation et permettre qu'elle soit installée dans des logements dont principalement ceux des bailleurs sociaux, mais également ceux des promoteurs pour leurs programmes immobiliers neufs en entrée et milieu de gamme.

Aujourd'hui grâce entre autres à Novacité et à la ville de Lyon, il a pu démarrer relativement vite. Il travaille quasiment avec tous les bailleurs de la région Auvergne Rhône-Alpes.

Il estime qu'au démarrage d'une société, on se trouve sur l'amorçage et les premières questions à se poser sont : y a-t-il réellement un marché ? A-t-on bien tout imaginé ? Il faut bien sûr avoir des ambitions et tout rassembler. Il a rencontré de grands groupes comme Bouygues Immobilier, Nexity, Eiffage, des gens qui lui ont fait confiance et avec lesquels il a démarré. L'entreprise date de fin 2014 et son chiffre d'affaires en 2017 sera multiplié par 10 par rapport à celui de 2016. Les prévisionnels prévoient de même pour 2018.

Pour rebondir sur ce qui a été dit dans la matinée par rapport à la ville de Lyon, Stéphane GAGNAT est très content d'être lyonnais et d'avoir pu entreprendre à Lyon. Il a suivi tous les process, commençant par Lyon Start-Up, système récent qui lui a permis d'avancer, mais il est également partenaire du TUBA à Lyon qui lui a permis de rencontrer de grands comptes comme EDF, GRDF, Véolia. Quand une société démarre, cela lui apporte un grand gain de temps.

Stéphane GAGNAT connaissait Novacité depuis longtemps et pour rebondir sur les chiffres qui ont été indiqués, 95 % de survie des entreprises durant l'accompagnement et le taux de 76 % à six ans l'ont poussé à être labélisé Novacité. Si Novacité acceptait de l'accompagner, il pourrait bénéficier d'un suivi et d'un accompagnement lui permettant de se remettre en question et de prendre un cap le plus judicieux possible. Avec Novacité, le conseiller devient un membre de l'équipe à part entière, on lui fait une confiance aveugle, on est capable de tout lui dire dont les doutes, les craintes, les problèmes et les faiblesses de la société et cela permet de travailler avec une équipe pluridisciplinaire sur différents sujets.

Il précise qu'il est en train de terminer le troisième pilier et arrive sur le quatrième. La société compte à ce jour neuf personnes et dans un an, elle devrait dépasser le nombre de dix personnes. Au niveau de la levée de fonds, il devrait dépasser le montant prévu.

Il trouve cela très professionnel et très sérieux. En tout cas, pour lui en tant qu'entrepreneur c'est rassurant. Il est le premier à faire de la publicité pour Novacité auprès des personnes qu'il rencontre et qui veulent créer une entreprise. C'est un réel garde-fou et un accompagnateur à long terme pour l'entreprise.

Le Président Emmanuel IMBERTON souhaite que l'on s'arrête sur chacune des étapes et que l'ensemble des élus et associés comprennent comment sont organisés la fusée entrepreneuriale et le cœur du réacteur. On entend notamment à la télévision qu'on vante le modèle Lyonnais et il faut que ce modèle auxquels les élus de la CCI participent soit bien expliqué à travers ces outils exceptionnels et dont on veut qu'ils soient demain disponibles sur l'ensemble de la CCI Métropolitaine.

Nicolas MILLET informe que ce parcours commence par le réseau Lyon Ville de l'Entrepreneuriat dont Pierre PREUILH suit le programme et la dynamique avec le pack création. Le programme Novacité est combiné à cet accompagnement, mais il y a aussi des sources de financement singulier, indépendamment et en complément de ce que font les Business Angels ou le réseau bancaire. Depuis 2015, un certain nombre d'opérations concrètes sont menées dont la plate-forme de Crowdfunding « Go Funding ». Le système a été modifié, au lieu d'avoir une seule plate-forme, il y en a maintenant plusieurs en fonction des dossiers et cela fonctionne beaucoup mieux.

Il y a une sorte de combinaison, les investisseurs qui viennent sur la plate-forme Go Funding sont rassurés par le dispositif Novacité. Dans les premières levées de fond, un certain nombre d'entreprises labellisées Novacité peuvent lever des fonds par cette plate-forme.

À ce titre, Nicolas MILLET évoque la soirée de Crowdfunding organisée par la CCI. La société MYTOC, entreprise de ticket culture mutualisé, a notamment été accompagnée comme la société LILISMART, qui travaille sur la maladie d'Alzheimer. Elle fournit un accompagnement spécifique

de services par rapport à cette maladie. Ce Roadshow réunit ces entreprises qui viennent *pitcher* avec un certain nombre d'investisseurs privés ou plus structurés de type Business Angels.

La plateforme ne finance jamais seule, mais généralement en complément des Business Angels ou d'autres acteurs. Elle est souvent en amont d'opérations plus institutionnelles comme Rhône-Alpes Création. C'est cette combinaison et cette proximité qui fait la force de l'écosystème.

On peut très bien chercher une réponse dans le cadre du Plan PME de la région Auvergne Rhône-Alpes qui s'appelle désormais Ambition PME. Il y a aussi un séminaire pour les dirigeants des entreprises leaders sur leur marché, quelle que soit leur taille. C'est une forme de coaching plus collectif.

Nicolas MILLET présente la trajectoire d'accompagnement individuel qui peut durer plusieurs années et qui est unique sur la place. En effet, il n'y a pas d'autres structures qui s'engagent dans cet accompagnement aussi singulier. Quelque 1 000 entreprises sont accompagnées durant trois ans voire plus, individuellement. Tout l'enjeu pour la CCI est de combiner l'offre digitale, l'offre collective et l'offre individuelle. Ce sujet relatif à l'organisation a été évoqué notamment en commission Nouvelle économie, filières, réseaux et Industrie.

La phase Stratégie Leader est un séminaire qui réunit une douzaine de dirigeants et qui leur permet d'échanger. Ces dirigeants connaissent la même dynamique de croissance dans des business très différents.

Le Président Emmanuel IMBERTON précise que Nicolas MILLET et Gilles GAQUERE ont réuni des entreprises qui ne sont pas encore des ETI, mais qui aspirent à le devenir et qui sont chacune leader dans leur secteur d'activité. Elles ont été repérées par la CCI qui les a réunies avec un consultant un samedi matin à la villa de l'EM Lyon à Ecully. Cela a permis d'identifier les problématiques d'entreprises leaders sur leur marché, d'échanger, de discuter et de profiter de synergies et de discussions très fortes avec un échange exceptionnel. L'idée est de faire grandir les futures ETI en faisant en sorte qu'elles puissent s'appuyer sur cet écosystème.

C'est une réussite que la CCI est en train d'essayer de faire partager avec d'autres entreprises notamment sur Marseille.

Quant aux perspectives, il s'agit de proposer un bouquet de services complémentaires avec un financement, une action commerciale avec le programme ACS+, l'intelligence économique, connaissance marché et crash test achat.

Par ailleurs, la CCI doit retravailler le modèle économique et réfléchit sur le niveau de participation de l'entreprise. Il s'agit de trouver la bonne réponse.

Le but est également d'étendre ces dispositifs sur le territoire à Saint-Étienne Métropole et à Roanne, espérant aboutir d'ici le mois de juin.

Enfin, toujours dans cet esprit d'associé virtuel du dirigeant neutre, bienveillant qui est à la fois expert et coach, la CCI veut mettre en avant cette idée dans l'accompagnement individuel qui fait vraiment la différence sur la variété des services et l'accompagnement au long cours.

Le Président Emmanuel IMBERTON demande s'il y a des questions.

Nathalie PRADINES demande si les deux programmes étaient totalement gratuits jusqu'à présent.

Nicolas MILLET confirme qu'ils l'étaient.

Le Président Emmanuel IMBERTON indique qu'ils ne le seront plus à l'avenir, la CCI réfléchissant à un nouveau modèle.

L'une des questions posées porte sur le fait d'accompagner avec de l'argent public des entreprises privées qui bénéficient également d'un conseil, bien souvent d'une incubation sans contrepartie. Or, l'argent public se faisant rare, il faut imaginer quelle pourrait être la contrepartie d'une entreprise que la CCI a particulièrement aidée.

L'une des contreparties évidentes serait que l'entreprise, une fois qu'elle a été accompagnée et incubée, reste sur le territoire. Le Président Emmanuel IMBERTON reste très attentif, avec les élus au conseil d'administration de l'EM Lyon, aux entreprises incubées.

Et l'on peut imaginer également qu'en contrepartie du service et de l'appui rendu, la CCI prenne éventuellement une participation au capital non pas pour s'enrichir, mais, l'argent public devenant plus rare, pour faire participer et faire profiter de cette participation ceux qui demain seront les futurs adhérents de Novacité ou de Pépites. Les premiers tests et discussions qu'il a eus avec les entreprises sont plutôt positifs et il constate même que les entreprises sont plutôt demandeuses. Le fait d'avoir, par rapport à l'environnement, aux banquiers, à son capital une institution comme la CCI est plutôt pour eux un élément fort. On ne parle pas de prise de participation importante, ce serait plutôt une valeur symbolique qui est en cours d'étude avec les services. Il faudra aussi probablement avoir un accord de la Tutelle ; même si aujourd'hui elle a donné un accord de principe, tout cela n'est pas encore acté. L'idée est de pouvoir, à travers cet écosystème, ancrer encore plus fortement les entreprises du territoire sur l'ensemble de la CCI Métropolitaine.

Anne-Sophie PANSERI se demande si la CCI ne risque pas d'être en conflit d'intérêts si elle aide quelques sociétés du territoire en concurrence avec d'autres, en mettant en plus la carte de visite CCI qui pourrait être un appui important de développement pour elles. Autant une rétribution paraît normale, autant une prise de participation paraît plus dangereuse.

Le Président Emmanuel IMBERTON acquiesce et estime qu'il faut étudier cette question.

Gilles GAQUERE précise que l'aide de la Métropole pour les Pépites s'élève à 270 000 € plus l'accompagnement de la CCI évalué à 15 000 € par entreprise. Pour une entreprise, cela représente à peu près 50 000 €.

Cédric DENOYEL partage l'avis d'Anne-Sophie PANSERI. Il pense qu'il serait trop compliqué d'avoir des prises de participation dans des sociétés en pleine croissance. En revanche, considérant que grâce à ces programmes elles ont rayonné, il peut y avoir du capital développement ou des obligations convertibles, un système de rétribution *a posteriori*.

Par ailleurs, il serait possible de demander au chef d'entreprise dans sa communication externe internationale ou nationale de mentionner les programmes dont il a bénéficié.

Yves CHAVENT, étant issu du tribunal de commerce, estime qu'une prise de participation dans une société comporte un risque à bien appréhender dans la mesure où certaines échouent et sont mises en redressement judiciaire ou en liquidation.

Yves CHAVENT ajoute que ce sujet est en discussion au sein du bureau. Des pistes sont à creuser.

Pour revenir au sujet de la participation financière des entreprises, il faut mettre en perspective le taux de survie de 95 % pendant la période d'accélération et de 79 % à six ans quand celui d'une entreprise non accompagnée est de 50 % à trois ans. C'est donc réellement un avantage et pour le dirigeant d'entreprise, être accompagné est une meilleure garantie de sauver son investissement et tout ce qui va avec. Il estime que cela doit se valoriser ; le bureau décidera de la forme et les autorités de Tutelle le valideront.

Le Président Emmanuel IMBERTON souligne que ce sujet est complexe. L'État prend aussi des participations dans un certain nombre d'entreprises, participations officielles ou via des organismes. Et un certain nombre d'aides sont également versées par les collectivités.

Le sujet est débattu, si certains élus sont particulièrement intéressés par cette question délicate, ils sont les bienvenus et ils peuvent se faire connaître auprès de Xavier PELLETIER afin qu'ils soient associés à la réflexion. L'idée n'est pas de faire du capital-risque ou du capital développement, mais c'est une façon d'ancrer les entreprises sur le territoire et de les rendre *redevables* des efforts faits l'écosystème pour les accompagner.

Le Président Emmanuel IMBERTON félicite Stéphane GAGNAT et Georges-Edouard THORIN et les remercie pour leur témoignage.

Point des Présidents de commissions

Le Président Emmanuel IMBERTON informe que les commissions ont commencé à se réunir. Ce point a pour but de permettre d'avoir un aperçu du lancement des travaux de l'ensemble des commissions.

- Commission Tourisme

Christophe MARGUIN indique que la commission Tourisme compte 18 membres dont 14 pour la délégation Lyonnaise, 3 pour la délégation Roannaise et malheureusement 1 seul pour la délégation de Saint-Étienne. Une large diversité des métiers rend la commission particulièrement riche : négoce 5 personnes, commerce de détail 5 personnes, services 5 personnes et consulting et enseignement 3 personnes.

La première rencontre de la commission a eu lieu le 13 avril. Quelques pistes de travail ont été définies et par rapport à la commission du dernier mandat, il y a une diversité plus importante.

Quelques passerelles ont été trouvées entre le tourisme et la force d'un pôle enseignement comme l'Institut Paul Bocuse dont M. GIRAUDIER, son directeur, fait partie de la commission. Cet institut va bientôt accueillir plus de 1 000 étudiants par an, originaires de 70 pays.

La commission s'est emparée d'une réflexion tout à fait logique et dont on entend très peu parler sur la signalétique globale en anglais : signalisation routière au cœur de Lyon, des infrastructures comme les parkings, les institutions culturelles, commerciales, la restauration. Lyon se veut ville internationale, mais à aucun moment on ne trouve d'indications dans une autre langue.

Par ailleurs, un sujet a été très sensible sur le dernier mandat et dès la première réunion du présent mandat, des discussions ont porté sur l'ouverture des commerces au mois d'août et le dimanche. La ville compte de plus en plus de touristes qui dépensent de plus en plus d'argent mais le dimanche et au mois d'août de nombreux commerces sont fermés. Le tourisme en août devient très important et il va falloir trouver des solutions.

Il faut également faire exister Roanne en tant que territoire dans la promotion touristique de la grande agglomération lyonnaise. Il a notamment été discuté des liens avec la A89 qui arrive à grands pas.

La commission a également la volonté de se réunir au moins une fois par an avec la commission agro-culinaire, des sujets étant communs.

Avant de terminer, Christophe MARGUIN fait part d'une problématique au niveau des salles de réunion. Il est d'accord, il faut les louer, ce qui est normal, mais il faut aussi que les élus, bénévoles, puissent avoir des salles correctes pour travailler. Si les salles de réunion sont disponibles, ils devraient pouvoir les utiliser ce qui n'est pas le cas, la CCI préférant les garder pour une location de dernière minute.

Le Président Emmanuel IMBERTON le remercie pour cette remarque de bon sens. Il en profite pour faire un commentaire sur ce sujet. La CCI n'est pas encore complètement opérationnelle à 100 % sur la location du Palais. Le premier exercice a été très intéressant en termes de chiffre d'affaires et maintenant avec l'aide des associés un certain nombre de points vont être revus pour ne pas empêcher le travail des collaborateurs et des élus. Il reconnaît qu'il y a de temps en temps quelques soucis.

Il rappelle qu'il n'y a aucun sujet tabou, tous les sujets peuvent être abordés, il faut débattre, discuter et s'exprimer.

En cours le sujet sur l'ISLE d'ABEAU, avec l'ouverture d'un immense magasin *soi-disant* d'usine sur lequel la CCI Métropolitaine s'était opposée contrairement à la CCI du Nord Isère.

Christophe MARGUIN ajoute qu'il est très content de travailler avec les équipes de la CCI, notamment Pierre PREUILH et Sophie BILLA. Il estime qu'ils pourront faire du bon travail parce qu'ils ont la chance d'avoir des bonnes équipes au sein de la CCI.

- Commission Agro-culinaire

Pour Philippe DALAUDIERE, le sujet de la commission agro-culinaire est un vaste sujet. Il faut bâtir un projet dans un laps de temps réduit, cela nécessite d'être efficient, de garder un esprit start-up. Il en profite pour remercier les membres impliqués à ses côtés dans la commission.

Ils sont 15 membres avec des profils assez divers. Ils ont déjà tenu deux commissions une en février et une en avril, ainsi qu'un groupe de travail. Ils feront un rapide état des lieux des acteurs incontournables de la filière et des bonnes pratiques existantes. Cela nécessite d'étudier la possibilité et la volonté de travailler tous ensemble et de comprendre les logiques de chacun pour que certains projets puissent être dupliqués sur l'ensemble du territoire métropolitain. Cela implique également de travailler avec les têtes d'affiches locales et surtout, ne pas réinventer ce qui l'a déjà été.

Ils essaient d'avoir un fonctionnement où chaque action soit propre à chaque délégation, avec un tronc commun par rapport à la Métropole et des actions cohérentes avec le schéma sectoriel régional.

Il est important de travailler avec de nouveaux experts, que de nouveaux membres puissent rejoindre la commission et qu'ils puissent l'aider à bâtir cette réflexion.

Parmi les idées qui ont pu émerger, il y a la création dans le cadre de la cité de la gastronomie d'un club de l'excellence culinaire afin de fédérer l'ensemble des acteurs de la filière. La commission travaille également sur le sujet de la création d'un salon des plats préparés sur le périmètre roannais. C'est un axe de développement au niveau du territoire. Elle travaille aussi sur la réflexion du développement de la filière courte dans le cadre du marché de gros pour faire en sorte de raccourcir la filière. Et enfin, elle travaille sur le déploiement des entretiens agroalimentaires organisés par le pôle Agro 42. Cette manifestation a lieu une fois par an et a une réelle légitimité. Il y a de la cohérence à faire en sorte que l'on puisse la dupliquer sur le périmètre métropolitain au sens large et y associer les différents acteurs de la région lyonnaise. Cette manifestation est pérenne, elle se tient tous les ans et fédère quelque 200 entreprises et les dirigeants de cette structure sont favorables à l'élargir. La commission essaie de faire en sorte que cela puisse se concrétiser.

Philippe DALAUDIERE remercie l'Assemblée de son écoute.

- Commission Aménagement du Territoire.

Luc PELEN précise que la commission compte 28 membres qui ont voulu se réunir sur l'ensemble des territoires. Une première réunion a eu lieu en février à Roanne où les équipes de la CCI ont présenté le fonctionnement et l'organisation.

La deuxième réunion a eu lieu à Lyon mi-avril. Lors de cette réunion, les membres ont auditionné la Présidente du Sytral qui est venue présenter avec son équipe son plan pour les cinq années à venir. Il a également été présenté le plan de déplacement urbain qui engage la Métropole à l'horizon 2030, ainsi que la sensibilisation d'une enquête publique qui doit avoir lieu prochainement et les enjeux de l'enquête publique pour mobiliser les entreprises sur son intérêt.

Dans la deuxième partie de la commission, Nicolas MILLET a présenté les enjeux du mandat et a positionné le rôle de la commission. Cette présentation fut très riche et très dense, mais en moins d'une heure il est difficile de défendre des orientations. Il a donc été décidé de mettre en place un groupe de travail qui se réunira le 3 mai à Lyon pour définir les priorités de cette commission. On a la chance d'avoir autour de Lyon un territoire assez dynamique et entre les grands enjeux d'infrastructures, que ce soit sur la logistique, sur les déplacements, sur le ferroviaire il y a un certain nombre de beaux projets avec notamment le déclassement de l'A6-A7.

L'idée de ce groupe de travail est aussi de faire remonter par les élus un certain nombre de propositions pour enrichir celles au niveau du plan de mandat.

La prochaine commission aura lieu à Saint-Étienne le 17 mai, l'objectif étant d'auditionner et d'avoir le témoignage de personnes spécialisées dans le digital pour enrichir la commission. Les propositions enregistrées lors de la réunion du 3 mai seront à faire partager avec l'ensemble des élus de la commission.

- Commission Commerce

Jocelyne PANSERAT informe que depuis le 1^{er} janvier les élus de la commission Commerce se sont rencontrés à plusieurs reprises. Il a été organisé dans chaque délégation une rencontre entre le vice-président Commerce, les élus de la commission de la délégation et les collaborateurs. La première réunion a eu lieu le 20 mars et un groupe de travail inter-commission a été consacré à la doctrine CCI en matière d'organisme commercial et plus largement de ses prises de position.

Les rencontres dans les délégations avaient pour but de prendre contact avec les collaborateurs et d'identifier les enjeux du déploiement des conseils sur le territoire et des grands axes de l'action déjà conduite sur le terrain.

Lors de la commission commerce du 20 mars, ont été évoqués les schémas sectoriels régionaux, la manifestation Go Design dans le cadre de la biennale du design de Saint-Étienne, le Lyon Shop Design et un point d'actualité sur l'urbanisme commercial. À ce moment-là a été annoncée la création du groupe de travail de la doctrine urbanisme commercial qui s'est réuni, un certain nombre de membres y ont participé. Il avait pour but de présenter le rôle de la CCI en tant que personne publique associée et de présenter le processus de formalisation des prises de contact de la CCI.

A la demande des participants, souvent des nouveaux élus, pour remédier à l'incompréhension des abréviations une nouvelle réunion est programmée le 15 mai.

Jocelyne PANSERAT souhaite ensuite faire un commentaire très personnel, qui n'est peut-être pas partagé, sur la doctrine d'urbanisme. Elle aimerait changer le mot *doctrine*.

Elle pense qu'au terme de l'avancement de ces travaux, il serait intéressant d'y associer les autres Chambres Consulaires (Chambre des Métiers et Chambre d'Agriculture) car la réponse au monde politique, aux maires, aux députés et aux élus régionaux est une voix commune.

Elle espère que cette idée sera partagée. Elle estime que la CCI doit avoir avec ses homologues consulaires une réelle réflexion sur l'urbanisme commercial.

Marc DEGRANGE tient à rassurer Jocelyne PANSERAT concernant les schémas d'urbanisme commercial et acquiesce sur le fait qu'il faut intégrer les autres Chambres. Cependant, la CCI a moins de contacts avec la Chambre d'Agriculture et elle travaille déjà avec la Chambre des Métiers sur beaucoup de dossiers. Les deux Chambres siègent à la Métropole et au SDUC et vont

mettre en place à Saint-Étienne et à Roanne ce genre de démarche de manière à ce que les prises de décision entrepreneuriales concernent au moins la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers. Avec la Chambre d'Agriculture, jusqu'à maintenant la CCI au eu moins de contacts, mais pourquoi pas même si on a *in fine* des positions qui peuvent être différentes n'ayant pas les mêmes processus ni les mêmes aboutissements dans le développement des entreprises.

En tout cas, à ce jour la Chambre des Métiers est pratiquement intégrée dans toutes les démarches de la CCI sur la métropole de Lyon et, la deuxième étape sera de faire à l'identique sur Saint-Étienne et Roanne.

- Commission Création-Transmission

Bérandère CHARBONNIER indique que la commission ne s'est réunie qu'une fois pour le moment, la deuxième réunion aura lieu le 2 mai. Les élus ont été en immersion volontaire pour deux ou trois séances. La première consistant à faire connaissance, cette commission comptant 22 membres, avec des profils très hétérogènes et beaucoup de nouveaux élus. Il a donc été nécessaire de comprendre les acronymes et de s'immerger dans le monde consulaire. Par ailleurs, cette commission compte une dizaine de femmes dont deux à sa tête (présidente et vice-présidente).

La deuxième commission est préparée avec Daniel VILLAREALE, Pierre PREUILH et Frédéric AGATE, les élus continueront leur immersion sur la connaissance de l'offre et sur l'ensemble des acteurs de l'écosystème qui sont très riches sur ces sujets.

En fonction de leur assiduité et de leur motivation, les élus décideront s'ils poursuivent sur une troisième séance. Quoi qu'il en soit, la prochaine rencontre permettra à Bérandère CHARBONNIER de proposer à la commission un mode d'animation et des thèmes qui sont le fruit d'une démarche qu'elle a souhaitée très pragmatique et opérationnelle. Elle a donc fait le choix de demander à l'équipe des collaborateurs de la CCI les sujets sur lesquels les élus pourraient les aider.

L'idée est très concrètement de reprendre des axes clairs : des outils qui ont déjà démontré leur preuve et qui en termes de résultats sont indiscutables. L'objectif est de les capitaliser sur l'ensemble de la Métropole et d'intégrer le savoir-faire de la Métropole au sein des choix faits aujourd'hui au niveau de la CCIR sur la partie du schéma régional. À noter d'ailleurs qu'un certain nombre d'élus de la commission font partie de la commission régionale.

Autre axe important, la féminisation de l'entrepreneuriat, l'un des axes que le Président a confié à la commission. Il s'agira de ne pas nécessairement voir la féminisation comme étant un sujet à part, mais de mieux intégrer et mieux booster l'entrepreneuriat au féminin dans les dispositifs déjà existants.

Par ailleurs, il faut toujours avoir pour *leitmotiv* la notion d'adaptation et d'adéquation de l'offre de la CCI au sein de l'écosystème qui évolue sur le sujet de l'entrepreneuriat. En effet, de nouvelles dispositions notamment au niveau de la Métropole vont changer les financements et pas mal de sujets autour de cela.

En termes d'animation, l'objectif étant de fidéliser les élus en commission, ils travailleront en mode projet avec des feuilles de route sur six mois avec des livrables très pragmatiques en lien avec les attentes et les souhaits des porteurs de projet et des collaborateurs qui au quotidien œuvrent à leur service.

- Commission Développement Durable

Jean-Louis DANJOUX précise au préalable que la commission compte 12 membres dont 2 Stéphanois, 2 Roannais et 8 Lyonnais. Cette commission n'existait pas auparavant sur Lyon, mais elle avait été initiée lors des dernières mandatures à Saint-Étienne et Roanne.

Cette commission n'est pas très *attirante*, seulement 12 membres, et a un spectre assez large, l'objectif étant de faire de l'environnement un levier de compétitivité, un avantage concurrentiel pour les PME et TPE. Les cibles peuvent être les entreprises et collectivités et le but est de représenter les entreprises auprès des administrations dans leurs démarches réglementaires.

Deux axes sont prioritaires actuellement : la transition énergétique des entreprises et des territoires et l'économie circulaire entre les synergies inter entreprise et l'ancrage local. On voit dans cette commission un partenariat fort avec l'ADEME. C'est une commission assez transverse, impliquée dans de nombreux dossiers et dont un certain nombre concernent plusieurs commissions : les services rendus par la CCI, l'implantation des entreprises, la réhabilitation des bâtiments, de l'immobilier, l'appui aux entreprises dans leurs démarches réglementaires, la gestion des déchets, la préservation du milieu naturel, etc.

Cette commission couvre un domaine très large et le travail porte spécialement sur la transition énergétique et la réhabilitation de l'immobilier, tâche assez large. Elle a déjà tenu deux réunions à Saint-Étienne et à Roanne, la troisième aura lieu à Lyon.

- Commission Formation

Fabrice LENOIR informe que la commission représente une vingtaine d'élus, en plus des permanents qui les assistent. Depuis le début de l'année, ils ont tenu deux réunions à Lyon et Saint-Étienne, le 22 février a eu lieu la commission de *constitution* du groupe, avec la présentation des activités de la Direction de la Formation, du centre de formation de la CCI et des écoles appartenant directement à la CCI (EKLYA et ESTA).

Il revient sur l'école ESTA dont il a été question lors de la dernière assemblée générale. Les élus avaient accepté de majorer sensiblement la contribution de la CCI auprès de cette école. Un certain nombre de contacts sont en cours avec Belfort pour la constitution du groupe ESTA et pour définir la stratégie et revoir le business modèle. Les élus de la commission sont accompagnés par M. LAFONTAINE qui a longtemps travaillé avec Bernard BELLETANTE, le Directeur Général d'EMLYON, lorsqu'il y a eu la fusion entre Euromed et l'ESC Bordeaux.

La commission présentera lors de la prochaine Assemblée Générale l'évolution de l'école. Au niveau de l'ESTA, les objectifs quantitatifs de candidats ont été atteints la semaine dernière. Cette école connaît un début de notoriété, ce qui est plutôt rassurant.

La deuxième commission s'est déroulée à Saint-Étienne. Ses travaux ont porté essentiellement sur le schéma sectoriel formation en cours de rédaction. Les membres de la commission ont pu s'appuyer sur une présentation de Jocelyne FOURNIER de la CCI régionale.

Trois champs sont couverts par le schéma formation :

- la formation continue des salariés des entreprises. Le but étant de développer la compétence des salariés et de les adapter aux mutations des métiers d'aujourd'hui et de demain ;
- la formation initiale comme moyen de répondre au mieux aux besoins de recrutement des entreprises, que ce soient des étudiants ou alternants ;
- le développement de l'apprentissage et de l'orientation, ainsi que de la collecte de la taxe d'apprentissage.

Concernant la formation continue et formation initiale, il existe une extrême diversité des outils de formation, que ce soient les centres ou les écoles. Cette diversité est parfois une richesse, mais c'est aussi aujourd'hui un véritable handicap compte tenu de l'éparpillement des moyens, de la dilution des offres et des changements radicaux intervenus dans l'univers de filières concurrentielles. À titre indicatif, on dénombre 350 thèmes de formation intra et interentreprises répartis en 18 thématiques. Il a été décidé de mener une réflexion, qui s'inscrit dans le schéma sectoriel, pour rationaliser l'approche du marché, développer des logiques de regroupement afin de mutualiser les investissements et de réaliser des économies d'échelle. C'est à ce prix que les centres de formation et les écoles pourront continuer d'exister.

La prochaine commission aura lieu le 22 mai, il y en a presque tous les mois, les enjeux étant importants et les thèmes variés. En particulier, il sera abordé prochainement le rôle des élus qui participent au sein des conseils d'administration des écoles et des universités.

- Commission Industrie

Patrick PARAT informe que la première commission s'est limitée à faire connaissance des et à préciser l'action de chacun. Il a été jugé pertinent de faire des réunions par itinérance sur des lieux géographiques différents et dans les sociétés de chacun des membres de la commission. Cela leur permettra de créer du lien au sein de la commission et de découvrir d'autres sociétés.

Lors de la deuxième réunion qui a eu lieu la semaine dernière, les élus ont évoqué le plan de mandat et ont auditionné un partenaire financier BNP Paribas qui a une offre particulière au titre de l'innovation.

Les élus ont particulièrement passé du temps sur l'échange et la pertinence de l'offre, se basant sur le tableau de cycle de vie de la société entre pérennité, croissance et croissance +, en rajoutant, même si cela fait référence à d'autres commissions, la partie création et la partie transmission avec une note particulière sur les périodes de difficulté des entreprises. Ils vont approfondir cette matrice et notamment évoquer et simplifier les notions de parcours, d'outils et de programmes qui parfois apportent des confusions dans leur lecture respective.

Le dernier point a été l'objet d'échanges concernant la possibilité pour la CCI d'avoir un apport sur l'aspect financier, structuration au niveau des entreprises. Autant il y a unanimité sur le soutien financier et les formes à y trouver, autant il faut faire preuve de beaucoup d'attention sur la notion capitalistique et l'introduction de la CCI dans le capital des sociétés. Comme l'évoquait Anne-Sophie PANSERI, il faut tenir compte de la notion de neutralité et de la capacité à accompagner toutes les entreprises que la CCI doit représenter et non pas simplement un nombre restreint.

- Commission Internationale

Jean-Jacques REY rappelle le rôle de la commission Internationale qui a été redéfini avec les services. La commission valide, complète et veille au bon suivi de la stratégie à l'international de la CCI. Elle propose des correctifs et de nouvelles orientations qui sont ensuite proposées au bureau pour validation finale. Elle donne son avis sur les dossiers stratégiques et est sollicitée pour des interventions dans le cadre d'opérations ou d'animations de réunions organisées par des partenaires du réseau international métropolitain. Elle a récemment représenté les élus lors de manifestations pendant la quinzaine de l'International organisée la CCI ou la Biennale du design à Saint-Étienne où des chefs d'entreprise Chinois et Japonais ont été reçus.

Elle assure une bonne cohérence avec la commission Internationale gérée et animée par la CCIR.

Enfin, elle héberge et anime la gouvernance internationale métropolitaine qui permet de coordonner, réguler et d'homogénéiser les initiatives des principaux acteurs économiques de

l'International sur le territoire. Cette gouvernance regroupe la Métropole de Lyon, Saint-Étienne Métropole, l'ADERLY, la CPME et le MEDEF.

La commission comporte 21 membres dont 13 Lyonnais, 6 Stéphanois et 2 Roannais. Yves CHAVENT, le vice-président en charge de l'International est présent à la commission que Patrick PARAT a le plaisir d'animer, avec Claire-Lise JUVIGNARD, vice-présidente.

Suite à la première réunion organisée le 21 février de manière informelle, puisqu'organisée sans les équipes de la CCI, pour faire connaissance et débattre des objectifs entre membres qui ont déjà fait partie de la commission et nouveaux membres, il a été décidé unanimement de tenir une réunion tous les mois et demi pour être en prise directe avec le travail des permanents de l'équipe International de la CCI sur les dossiers en cours, soit huit réunions par an, le but étant de ne pas être simplement dans des réunions de bilan, mais en amont des décisions.

La seconde réunion a eu lieu le 13 mars avec Jean-Charles FODDIS, Directeur de l'International, et son adjoint Jean-Luc CHAPELON, en présence de Xavier PELLETIER. Ce jour-là, les élus ont accueilli la gouvernance internationale métropolitaine. La prochaine réunion aura lieu le vendredi 12 mai avec l'ordre du jour suivant : Quinzaine et Forum de l'International, travaux de la commission International de la CCIR et mise en place du schéma sectoriel régional pour l'International qui est en train de se mettre en place avec les impacts sur les priorités du travail de l'équipe. Un chantier va être ouvert sur l'une des missions premières de la CCI, à savoir détecter des futurs exportateurs. Et enfin, les critères d'arbitrage et de sélection d'une opération ou d'un ciblage géographique pour que les membres de la gouvernance harmonisent leurs actions.

La réunion suivante aura lieu début juillet et évoquera principalement la mise en place du schéma sectoriel avec la CCIR et donc le choix des ciblages.

Jean-Jacques REY évoque les éléments structurants du rôle de la CCI dans la démarche d'accompagnement des entreprises à l'export, la recherche et l'aide aux entreprises qui souhaitent démarrer une structure pour l'international. Un certain nombre d'outils existent comme Go Export, Export Up, pays coaching, Implantation +, la CCI possède un savoir-faire très important.

La deuxième force de la CCI est la maîtrise de la réglementation internationale avec des cycles annuels d'ateliers techniques, des pré-diagnostic juridiques, des bilans réglementaires. Là aussi, c'est un savoir-faire unique qu'il convient de mettre en avant et de développer.

Mais la CCI n'est pas seule, à ses côtés les partenaires pour les douanes, la fiscalité, les relations avec les écoles, les organismes économiques (et il est important de se coordonner pour avoir des missions efficaces et productives), les clubs, la relation d'entreprises déjà exportatrices avec leur savoir-faire, les associations qui existent, en particulier celles qui travaillent sur des destinations,

des associations de relation avec certains pays, et toute la partie financière avec la COFACE, la région Rhône-Alpes, CCI International, Business France et la partie finance, juridique conseil.

La priorité est de mesurer l'efficacité, il y a beaucoup d'actions, d'acteurs et Jean-Charles FODDIS et les membres de la commission souhaitent avoir un retour le plus pragmatique possible chiffré, jusqu'à la prise de commande quand une mission est déclenchée, quand une opération se crée, il s'agit d'avoir ce retour d'efficacité pour renouveler ou pas certaines opérations. La fiche d'impact sera un indicateur de suivi tout au long de la mandature.

Les quatre autres priorités sont de :

- Se focaliser sur des créneaux différenciateurs où les CCI sont légitimes (juridiques, formation et savoir-faire) pour démarrer à l'export ;
- Accroître la visibilité des interventions de la CCI. Il faudrait peut-être refaire des *vitrines* sur un certain nombre d'actions avec des participations médiatiques pour parler de l'exportation, priorité de la CCI.
- Contribuer à la recherche de nouvelles ressources. La commission a travaillé sur certains services qui deviendront payants, même si le coût est parfois faible. Il ne faut pas éloigner les primo-exportateurs, les petites entreprises qui ne viendraient plus, mais d'un autre côté il faut participer à la réorganisation du budget de la CCI.
- Intervenir en complémentarité avec les membres des équipes Rhône-Alpes de l'export et de la gouvernance internationale, avec les partenaires Stéphanois, Métropolitains et les syndicats professionnels.

En résumé, les axes d'actions pour mettre en place ces cinq priorités sont l'animation et le développement de la gouvernance internationale, le conseil en développement international, la structuration de la démarche internationale pour les entreprises qui démarrent, la réglementation internationale, l'optimisation des opportunités et les événementiels et il faut que la Quinzaine soit rattachée à cette opportunité d'événementiel, le pilotage d'un programme complet d'animation géographique et développer les échanges de bonnes pratiques, la participation aux clubs et la mise en relation des entreprises qui exportent déjà avec celles qui débutent.

- Commission Nouvelle économie, filières, réseaux

Philippe DAVID précise que ces sujets ne sont pas antinomiques, toutefois en termes de temporalité, la commission s'est plus axée sur la nouvelle économie dans la mesure où il y a une contribution au plan de mandat avec des livrables prévus avant l'été. La commission travaillera sur le sujet filières et réseaux plus précisément dans un deuxième temps.

La commission compte 30 élus. Six réunions sont d'ores et déjà planifiées, respectant la charte de tous les territoires. Il est également prévu de travailler avec des groupes de travail à un niveau plus informel pour l'analyse de certains sujets et à ce titre, les élus aimeraient améliorer les moyens numériques afin de faire des conférences téléphoniques.

Les premières commissions se sont appuyées principalement sur l'analyse de la note de synthèse fournie et élaborée par les services et la commission de la précédente mandature dans laquelle on acte l'analyse du biotope, des divers mécanismes ayant un lien avec le numérique, à savoir la transition numérique et la transformation numérique. Un élément assez structurant relève de la cyber sécurité. Il y a là un enjeu d'adopter les outils et d'améliorer leur processus et/ou de le transformer à travers la transition numérique, mais en même temps d'alerter positivement sur les pratiques de l'usage du numérique et notamment sur la dimension de l'humain qui nous est apparue comme étant incontournable et probablement sous-estimée à ce jour.

Relativement aux filières réseaux, les élus ont constaté qu'il y a en termes de pôles de compétitivité, de clusters, d'associations, de clubs, 90 entités qui gravitent dans l'écosystème de la CCI. Le chantier sera donc assez substantiel pour améliorer la synergie et la mutualisation des actions de ces diverses entités, notamment sur un certain nombre d'événementiels et de meeting pour lesquels certaines de ces structures sont sous-staffées et une mutualisation serait profitable. Et dans un deuxième temps au niveau entreprises, il faudrait améliorer la lisibilité et le fléchage de ces divers intervenants. Ayant la chance d'avoir un très grand et un très riche tissu, encore faut-il améliorer l'accessibilité à ces intermédiaires d'innovation.

Le Président Emmanuel IMBERTON remercie les présidents de commission et les élus pour le travail déjà accompli.

FACTURATION CCI BUSINESS - VOTE

Le Président Emmanuel IMBERTON laisse la parole à Nicolas MILLET qui précise que par la décision de l'Assemblée Générale du 20 mars 2017, la CCI LYON Métropole s'est dotée d'une nouvelle plateforme d'informations, d'échanges et de mise en relation des entreprises : CCI Business, créée par la CCI de Normandie.

Dans un 1^{er} temps, CCI Business LYON Métropole propose des communautés thématiques d'informations, de partage de connaissances, d'expériences et de compétences pour les entreprises.

Les communautés permettent aux entreprises adhérentes de :

- Accéder à de l'information métier, aux savoir-faire d'entreprises
- Partager des connaissances, expériences et compétences
- Renforcer les liens entre les entreprises pour augmenter leur chiffre d'affaires
- Favoriser les synergies et la mutualisation entre entreprises pour optimiser les coûts

Dans un 2nd temps, la plateforme pourra proposer des espaces business permettant la mise en relation entre des grands comptes et des TPE/PME à la recherche d'un marché. Le positionnement stratégique et le plan d'actions sont en cours de réflexion, mais il s'agit de compléter les offres collectives proposées dans l'année (Business meetings, Pacte PME, etc) par un service dédié via internet.

Enjeux pour la CCI LYON METROPOLE

La plateforme CCI Business a ouvert depuis le 11 avril avec le transfert de la communauté Qualité Sécurité Environnement (100 membres), accessible à des chefs d'entreprises, cadres, techniciens ou acteurs dans le domaine. Ces membres doivent s'inscrire et payer une adhésion pour y accéder.

L'inscription est validée par l'animateur au regard du profil de l'adhérent.

L'adhérent participe à la communauté via des contributions sur la plateforme et lors des échanges physiques. L'outil CCI Business permet de maintenir la dynamique du groupe en continuité avec les temps de rencontres.

Chaque communauté est animée par un ou deux conseillers CCI.

Ce dernier s'entoure :

- **d'un groupe d'experts** qui vient contribuer à l'animation de celle-ci. Chaque expert est signataire d'une charte qui a pour vocation de définir son rôle de co-animateur sur CCI Business (charte délibérée le 20 mars 2017 en AG)
- **d'un comité stratégique** pour définir les orientations et le plan d'actions de la communauté.

Deux autres communautés métiers, une « Web » et une « International » verront le jour prochainement.

L'adhésion moyenne à une communauté CCI Business a été évaluée à 190€ HT par entreprise et par an (cf tableau en annexe).

Le montant a été calculé sur la base suivante :

- Des coûts de gestion et d'administration de la plateforme qui doivent être supportés par les adhésions,
- Des tarifs appliqués au sein de l'ancienne plateforme collaborative Ecobiz, piloté par la CCI Saint-Etienne, avant la métropolisation : 150 € HT,
- Un tarif moyen par rapport aux autres plateformes de communautés de même type (par exemple, Ecobiz : 150 € HT pour Drôme Ecobiz et entre 240 et 480 € pour Grenoble Ecobiz),
- Du seuil d'acceptabilité de 200 € maximum (ressorti lors d'une enquête auprès d'entreprises),
- Du coût annuel de chaque prestation prise individuellement

Certaines communautés adapteront leur tarification en fonction de la cible et de la stratégie engagée par les animateurs CCIM.

Le Président Emmanuel IMBERTON demande à l'Assemblée Générale de valider les tarifs des 3 communautés thématiques : QSE, Web et International afin de permettre leur dynamique et leur réussite.

L'Assemblée adopte cette proposition à l'unanimité des membres présents.

INFORMATIONS DU PRESIDENT

Informations générales

Carnet de route

L'élaboration du carnet de route a commencé. Ce document fixe les grands axes stratégiques de la mandature. À partir des grandes lignes que le Président Emmanuel IMBERTON a énoncées suite aux élections et des réactions qu'il y a eues au moment de la fusion des différents travaux menés dans les commissions, il a demandé à Xavier PELLETIER de proposer, en collaboration

avec le Comité de Direction, mais également avec les groupes de travail des collaborateurs, une première ébauche du carnet de route qui devra être validé par le bureau avant d'être soumis pour discussion, échange et éventuellement validation dès l'assemblée générale du 26 juin.

Ce document sera travaillé au cours d'un séminaire réunissant le bureau et les différentes directions courant mai. L'idée serait qu'il puisse être présenté lors d'une conférence de presse au cours du mois de septembre.

Point sur les délégations de Saint-Étienne et de Roanne

Le Président Emmanuel IMBERTON laisse la parole aux Présidents de délégation et notamment à ceux de Saint-Étienne et de Roanne.

François MEON annonce que le premier quadrimestre a été axé sur la lisibilité de la délégation et la reconquête du territoire. Les élus et les équipes ont rencontré les acteurs économiques et les acteurs institutionnels (Préfet de la Loire et sous-Préfet de Montbrison, le Président de Saint-Étienne Métropole et les collectivités), ainsi que des partenaires consulaires (Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, ainsi que le Président de la Chambre d'Agriculture), mais aussi des universitaires, les directeurs de l'école des Mines et de l'ENISE. Les élus ont participé à des conseils d'administration et comités stratégiques au sein des grandes écoles du territoire, mais aussi au CFA des Mouliniers.

Concernant l'aéroport de Saint-Étienne Loire, le Comité Syndical du 10 février a décidé de déclarer sans suite la procédure de Délégation de Service Public pour des raisons d'intérêt général. Dans le même temps, ce Comité a proposé à la CCI LYON METROPOLE de poursuivre l'exploitation dans l'optique de maintenir un aéroport sur le territoire, position que la CCI a acceptée. Par ailleurs, il a été confié à la CCI Métropolitaine le pilotage d'une réflexion sur le projet de développement de cet aéroport et le nouveau modèle économique à mettre en place, en adéquation avec le territoire.

Le rendu de cette réflexion était attendu sous trois mois.

Il a été décidé de ne pas prolonger les contrats avec les compagnies low cost.

La deuxième réunion du Comité Syndical du 13 avril a validé la nouvelle convention entre le syndicat et la CCI LYON METROPOLE. Le délai de trois mois initialement prévu pour proposer un modèle économique était trop court, il a été porté à la fin de l'année. Cela laissera le temps aux élus et aux équipes et cabinets conseil de travailler.

François MEON fait ensuite un focus sur deux actions collectives importantes dont l'opération Go Design lors de la biennale du Design à Saint-Étienne, avec près d'une centaine de participants sur

le territoire Loire Sud à travers des conférences, des points de vente et des rencontres avec des designers. Cette manifestation a été initiée par la délégation en partenariat avec Saint-Étienne Métropole.

Par ailleurs, le Forum de l'International a eu lieu le 3 avril, accueillant des représentants de 18 pays. 55 entreprises avaient fait le déplacement et ont participé à 109 rendez-vous individuels.

Quant à la création du Redeco 42, la délégation de Saint-Étienne participe au tout nouveau réseau des développeurs économiques de la Loire. Il s'agit d'un réseau composé d'institutionnels, d'organismes consulaires, services de l'État et de collectivités et tribunaux de commerce. Le but de ce réseau est d'échanger sur les entreprises emblématiques du territoire et de faire en sorte de s'assurer qu'elles puissent se développer et rester sur le département, mais également d'identifier les entreprises en difficulté. Ce nouveau réseau est animé par la Préfecture, il vient remplacer une partie des missions de l'ancien SIET 42 et de l'ADEL42 qui ont été dissous fin 2016.

Le Président Emmanuel IMBERTON ajoute la négociation avec Saint-Étienne Métropole sur une convention globale de l'ensemble des sujets concernant la CCI LYON METROPOLE. Les relations entre la CCI et Saint-Étienne Métropole s'améliorent. Le Président espère que l'on aboutira à un document-cadre qui redonnera à la CCI LYON METROPOLE toute la place qu'elle mérite sur le territoire stéphanois.

Guy DELORME évoque un sujet de réflexion de la délégation de Roanne, à savoir le développement économique de ce bassin d'emploi. Il précise qu'il y a 108 000 établissements ressortissants dans la CCI Métropolitaine, Roanne en compte seulement 6 600, les infrastructures d'enseignement supérieur ou de transports ne sont donc pas les mêmes. La délégation demande une spécificité de traitement afin de faciliter son développement économique.

Par ailleurs, Lyon et Saint-Étienne adhèrent à l'ADERLY. Il se trouve que le Président de l'agglomération de Roanne qui est aussi député, Yves NICOLIN, privilégie ses relations avec la Région parce qu'il pense que l'agglomération aura un rôle à jouer dans le cadre de l'agence de développement régional.

La première chose à faire est de faciliter l'accessibilité du territoire. Concrètement, les liaisons A6-A89, RN82-A89 sont faites. En effet, à partir de septembre 2018 il sera possible d'accéder à la périphérie de Lyon. Il a été évoqué le fait que la commission aménagement du territoire a rencontré l'association SYTRAL et leur seule préoccupation concerne les soucis d'accès des habitants de l'agglomération, mais pas l'accès de Lyon. De grosses difficultés existent pour accéder au centre de Lyon.

Autre voie, le contournement par l'anneau des Sciences, mais peu de gens s'investissent dans les enquêtes d'utilité publique. Souvent, ceux qui sont là sont les opposants et non pas ceux qui

s'intéressent au projet. Or, il faut que ce projet aboutisse. Une fois que l'on est en périphérie de Lyon, il faut pouvoir rejoindre facilement les différents axes autoroutiers pour aller à l'est, à l'ouest, au sud ou au nord.

Autre sujet que connaissent moins les lyonnais, mais qui est très évocateur : tous les élus ont pris dans leur jeunesse la RN7 pour rejoindre le sud et se souviennent des embouteillages que cela engendrait. L'axe nord-sud de la France passait par Roanne. Les Roannais cherchent ce qu'il est possible de faire pour recréer un trafic nord-sud passant par Roanne. Et ils se sont découvert des alliés avec les habitants de l'Allier (Moulins, Vichy) qui sont très sensibles au fait qu'un deuxième axe nord-sud soit à nouveau développé. Il a été décidé de créer le camp du Drap d'Or à Vichy pour créer une force de proposition. Ce lobbying ne peut avoir lieu que vis-à-vis de l'État dans la mesure où c'est lui qui régit l'évolution de la nationale 7 à ce sujet. Mais il faut savoir que pour rejoindre Paris jusqu'à Lyon, il ne manque plus que 90 kilomètres d'autoroute.

Concernant le développement exogène, à Roanne une structure associait la CCI et l'agglomération, à savoir Roanne Territoire, structure qui n'avait plus que le développement de la marque de territoire. Le Président de l'agglomération veut associer à Roanne Territoire l'ensemble des EPCCI et les élus ont demandé en contrepartie que soit associé l'ensemble du monde consulaire, à savoir la Chambre d'Agriculture et la Chambre des Métiers de manière à travailler ensemble sur un schéma de développement de l'agglomération.

Par ailleurs, les élus de Roanne ont prévu de délocaliser leurs prochaines réunions pour aller dans le canton de Charlieu Belmont, sur la côte Roannaise, au sud de l'agglomération de manière à échanger avec les différents élus locaux et visiter des entreprises, afin de mieux faire comprendre aux différents ressortissants le rôle de la CCI qui est très peu connu.

Par ailleurs, les journées Portes Ouvertes ont été maintenues à Roanne, les élus comptent y associer le monde de l'enseignement. Ils souhaitent également développer une véritable communication territoriale. Trois axes de travail sont définis : utiliser et rationaliser tous les fichiers informatiques, structurer les rapports avec la presse pour faire une communication factuelle et, outre la délocalisation prévue pour aller aux devants des ressortissants, voir la possibilité de créer des événements dans le cadre de la CCI de Roanne avec notamment des réunions avec un expert ou des personnalités connues sur un domaine précis.

En parallèle, les élus sont en train de mettre au point un local qui serait un lieu de rendez-vous, où un adhérent pourrait avoir un support pour son business. Ils souhaitent mener à bien rapidement ce projet précis et très concret.

L'avantage de leur petite taille, c'est leur convivialité et Guy DELORME tient à remercier tous les élus de leur présence et de leur travail. Ils ont à Roanne un club informel qui s'appelle « Air Force Roanne » ; des élus se réunissent pour travailler sur un certain nombre de sujets. Leur sujet de

prédilection futur sera le suivant : comment travailler sur la proximité, l'entrepreneuriat et la communication vis-à-vis de leurs ressortissants.

Guy DELORME remercie l'ensemble des directions. À Roanne, les élus ont eu la chance d'accueillir chaque directeur opérationnel de la CCI Métropolitaine afin de mieux comprendre tout ce qu'ils peuvent proposer et mettre à la disposition de la délégation.

Le Président Emmanuel IMBERTON ajoute que la CCI LYON METROPOLE est en discussion avec le maire de Roanne concernant la signature éventuelle d'une convention-cadre entre les activités de la CCI et l'agglomération. C'est toutefois un peu compliqué compte tenu du contexte politique.

Guy DELORME indique que la convention est quasiment aboutie. Elle a été amendée par l'Agglomération. Elle ne souffre aucun problème, tous les sujets y sont abordés.

Lancement du e-mag

Le Président Emmanuel IMBERTON informe que le Mag'éco était uniquement sous version papier. La question s'était posée d'arrêter la version papier pour avoir une version numérique, mais il a été jugé que tout cela n'était pas encore assez mûr auprès des 70 000 ressortissants qui lisent le Mag'éco. En revanche, il est lancé une version e-mag et au fur et à mesure de l'évolution, il sera décidé s'il faut supprimer la version papier.

Go Design

La première édition a eu lieu grâce à un partenariat entre la CCI LYON METROPOLE et la Cité du design le 27 mars. 320 personnes ont participé à Saint-Étienne et à Lyon aux journées de sensibilisation au design et à son impact sur les mutations du travail sous forme de workshop, ateliers, speed meeting et serious games. C'est un bon exemple des bénéfices de la CCI Métropolitaine pour l'ensemble des entreprises. Clairement, dans la configuration précédente de l'organisation avant la fusion, les élus n'auraient jamais eu l'idée de profiter de la biennale du Design pour proposer aux ressortissants des actions pour intégrer le design dans leurs process de travail.

Forum de l'International

Ce forum a eu lieu le 3 avril à Saint-Étienne, les 4 et 5 avril à Lyon et le 6 avril à Roanne, réunissant 640 conférences, ateliers, rendez-vous individuels proposés à près de 500 participants. De nombreux élus de la CCI LYON METROPOLE ont participé à ces réunions.

Le Président Emmanuel IMBERTON rappelle que les élus sont invités à toutes les manifestations organisées par la CCI, une cinquantaine par mois sous des formats très différents. Ces actions sont rappelées chaque vendredi dans le CCI en action.

Aéroports de Lyon

Quelques élus ont visité l'aéroport et notamment le tout nouveau terminal.

EMLYON Business school

EMLYON Business school a ouvert le 8 avril son campus Asie à Shanghai, campus d'une superficie de 5 000 m² qui accueillera dès la rentrée 500 étudiants internationaux et Chinois, avec un objectif de 1 000 étudiants à l'horizon de 2020.

Par ailleurs, EMLYON ouvrira un campus en Inde dans 18 mois. Ce sera le premier campus d'une business school française.

Musée des Tissus

Le groupe de travail qui a réuni la Métropole, l'État, In Extenso et la profession du textile va bientôt toucher à sa fin. Les choses avancent plutôt sereinement sur l'ébauche de solutions. Le Président Emmanuel IMBERTON rencontrera, avec Xavier PELLETIER, le Préfet concernant ce sujet. Mais il fait part à l'Assemblée de vives tensions au sein du personnel du musée qui depuis trois ans vit une *drôle d'histoire* avec un certain nombre d'événements. Ce sujet le préoccupe, les collaborateurs avaient jusqu'à présent été partie prenante, mais l'édifice est en train de se craqueler dans l'attente de la dernière ligne droite.

ADERLY

La CCI est en discussion assez serrée avec la Région et la Métropole sur la place de l'ADERLY dans le nouveau dispositif régional qui doit être annoncé par Laurent WAUQUIEZ, des éléments pouvant avoir une influence sur la date à laquelle cette nouvelle agence sera proposée.

La Région souhaite avoir, parce que la loi lui donne ce rôle, le leadership sur le domaine économique, dès lors qu'on n'est pas sur le territoire de la métropole *stricto sensu*. Or, l'action de la CCI est plus large et englobe des territoires en dehors de la Métropole.

Ce problème sera en parti réglé très bientôt avec Saint-Étienne qui deviendra une métropole à partir de 2018 et qui, à ce titre, aura des compétences économiques mêmes si elles sont moins élargies que la métropole de Lyon. Il restera à voir le cas de Roanne.

Les discussions sont en cours de façon à trouver un terrain d'entente. Tout le monde reconnaît les excellents résultats de l'ADERLY, bien au-delà d'ailleurs de la métropole. En effet, le maire de Saint-Étienne avec qui le Président a fait une conférence de presse sur ce sujet est particulièrement heureux d'avoir adhéré à l'ADERLY, il faut maintenant trouver une solution pour que le schéma puisse fonctionner.

Dans la mesure où il n'y a plus de questions diverses, le Président Emmanuel IMBERTON clôt la séance à 13 heures 20.

**LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE
AURA LIEU LUNDI 26 JUIN 2017 à 10 H 30**